

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 33.959.003, un actif net de D : 33.925.549 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 367.757. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 septembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en uvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des *Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2009* procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	25 491 599	6 943 614	10 062 259
Obligations et valeurs assimilées		25 490 541	6 488 314	9 251 696
Titres OPCVM		1 058	455 300	810 563
Placements monétaires et disponibilités		8 440 605	4 400 064	6 564 489
Placements monétaires	5	2 715 203	2 386 399	3 400 234
Disponibilités		5 725 402	2 013 665	3 164 255
Créances d'exploitation	6	13 359	28 976	22 197
Autres actifs	7	13 440	-	-
TOTAL ACTIF		33 959 003	11 372 654	16 648 945
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	3 521	911	1 228
Autres créditeurs divers	9	29 933	7 685	10 365
TOTAL PASSIF		33 454	8 596	11 593
ACTIF NET				
Capital	14	33 031 859	10 962 131	15 862 075
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		134	100	144
Sommes distribuables de l'exercice en cours		893 556	401 827	775 133
ACTIF NET		33 925 549	11 364 058	16 637 352
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 959 003	11 372 654	16 648 945

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	236 729	567 234	80 042	183 201	293 186
Revenus des obligations et valeurs assimilées		236 729	567 193	80 042	183 159	293 144
Revenus des titres OPCVM		-	41	-	42	42
Revenus des placements monétaires	11	45 510	175 306	47 371	74 341	114 529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		282 239	742 540	127 413	257 542	407 715
Charges de gestion des placements	12	(1 207)	(2 292)	(317)	(940)	(1 257)
REVENU NET DES PLACEMENTS		281 032	740 248	127 096	256 602	406 458
Autres charges	13	(23 247)	(60 586)	(6 614)	(16 654)	(23 519)
RESULTAT D'EXPLOITATION		257 785	679 662	120 482	239 948	382 939
Régularisation du résultat d'exploitation		105 227	213 894	50 753	161 879	392 194
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		363 012	893 556	171 235	401 827	775 133
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(105 227)	(213 894)	(50 753)	(161 879)	(392 194)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(8 623)	(14 658)	5 080	5 450	10 065
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		118 595	296 270	-	-	-
Frais de négociation		-	(118)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		367 757	961 156	125 562	245 398	393 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2009</i>	<i>Période 01/01 au 30/09/2009</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	367 757	961 156	125 562	245 398	393 004
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	257 785	679 662	120 482	239 948	382 939
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 623)	(14 658)	5 080	5 450	10 065
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 595	296 270	-	-	-
Frais de négociation	-	(118)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 207 884)	-	(319 209)	(319 209)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 842 705	17 534 925	1 748 209	7 493 231	12 618 919
Souscriptions					
- Capital	11 905 699	32 858 212	3 267 361	10 709 494	16 484 409
- Régularisation des sommes non distribuables	92 463	146 794	974	1 124	6 156
- Régularisation des sommes distribuables	258 274	1 167 510	99 462	400 906	669 539
Rachats					
- Capital	(6 204 442)	(16 020 532)	(1 570 388)	(3 470 743)	(4 354 682)
- Régularisation des sommes non distribuables	(56 265)	(96 184)	(507)	(528)	(1 207)
- Régularisation des sommes distribuables	(153 024)	(520 875)	(48 693)	(147 022)	(185 296)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 210 462	17 288 197	1 873 771	7 419 420	12 692 714
ACTIF NET					
En début de période	27 715 087	16 637 352	9 490 287	3 944 638	3 944 638
En fin de période	33 925 549	33 925 549	11 364 058	11 364 058	16 637 352
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	274 661	161 368	94 284	37 853	37 853
En fin de période	332 661	332 661	111 564	111 564	161 368
VALEUR LIQUIDATIVE	101,982	101,982	101,861	101,861	103,102
TAUX DE RENDEMENT	1,07%	3,57%	1,20%	3,51%	4,70%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

TUNISO-EMIRATIE SICAV

5 bis Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2009 à D : 25.491.599 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		25 132 302	25 490 541	75,14%
Obligations		19 100 000	19 308 764	56,92%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	700 000	721 940	2,13%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 500 000	1 522 063	4,49%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 017 328	3,00%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	503 069	1,48%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	502 523	1,48%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 002 301	2,95%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 002 161	2,95%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	400 000	401 881	1,18%
Emprunt CIL 2009/1	5 000	500 000	504 203	1,49%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	1 000 000	1 006 253	2,97%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 500 000	1 548 082	4,56%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	300 000	300 427	0,89%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	700 000	724 632	2,14%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	500 000	515 173	1,52%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	1 000 000	1 000 714	2,95%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 501 433	4,43%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 500 000	1 501 323	4,43%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10 000	1 000 000	1 004 024	2,96%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	3 000 000	3 029 234	8,93%
Bons du trésor assimilables		5 833 868	5 954 329	17,55%
BTA 10/2013	100	98 300	103 507	0,31%
BTA 02/2015	685	699 728	721 200	2,13%
BTA 07/2017	300	297 810	301 837	0,89%
BTA 07/2017	700	709 730	716 944	2,11%
BTA 07/2017	500	507 750	513 037	1,51%
BTA 05/2022	1 100	1 084 600	1 110 468	3,27%
BTA 05/2022	400	389 200	399 139	1,18%
BTA 05/2022	500	508 250	518 705	1,53%
BTA 05/2022	500	504 000	514 756	1,52%
BTA 05/2022	1 000	1 034 500	1 054 736	3,11%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	227 448	0,67%
BTZC 10/2016	368	198 434	227 448	0,67%
Titres OPCVM		1 038	1 058	0,00%
Actions des SICAV		1 038	1 058	0,00%
SICAV AXIS TRESORERIE	10	1 038	1 058	0,00%
TOTAL		25 133 340	25 491 599	75,14%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2009 à D : 2.715.203 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	1 957 576	2 006 306	5,91%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1 000 000	1 024 101	3,02%
BT TL du 06/03/2009 (pour 360 jours au taux de 5,6%)	957 576	982 205	2,90%
Comptes à terme	200 000	201 502	0,59%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200 000	201 502	0,59%
Certificats de dépôt	500 000	507 395	1,50%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500 000	507 395	1,50%
Total	2 657 576	2 715 203	8,00%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à D : 13.359 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	828	-
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	12 531	28 976
Total	<u>13 359</u>	<u>28 976</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2009 à D : 13.440 et représente l'avance de 30% accordée au fournisseur du nouveau logiciel de gestion "B.F.I".

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2009 à D : 3.521 contre D : 911 au 30/09/2008 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

Note 9 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à D : 29.933 contre D : 7.685 au 30/09/2008 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 048	2 384
Redevances du CMF	2 959	921
Rémunération du PDG	828	366
Rémunération du personnel	16 007	-
Loyer	2 900	1373
Etat, taxes et versements assimilés	280	1 153
Publications et frais divers	1 007	1 488
Jetons de présence à payer	3 430	-
Dividendes à payer	356	-
Frais de négociation	118	-
Total	<u>29 933</u>	<u>7 685</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2009 à D : 236.729 contre D : 80.042 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2009	Trimestre 3 2008
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	153 714	28 479
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	83 015	51 563
TOTAL	236 729	80 042

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2009 au 30/09/2009 à D : 45.510 contre D : 47.371 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2009	Trimestre 3 2008
Intérêts des billets de trésorerie	21 984	8 380
Intérêts des comptes à terme	2 513	2 388
Intérêts des dépôts à vue	12 689	28 958
Intérêts des certificats de dépôt	8 324	7 645
TOTAL	45 510	47 371

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2009 à D : 1.207 contre D : 317 pour la même période de l'exercice précédent et représente le montant de la rémunération du dépositaire.

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2009 à D : 23.247 contre D : 6.614 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2009</u>	<u>30/09/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 931	754
Rémunération du CMF	8 739	2 660
Rémunération du PDG	1 480	1 584
Rémunération du personnel	7 930	-
Etat, taxes et versements assimilés	762	319
Loyer	407	377
Publications et frais divers	427	920
Jetons de présence	1 571	-
Total	<u>23 247</u>	<u>6 614</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier 2009 au 30 Septembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	15 862 075
Nombre de titres	161 368
Nombre d'actionnaires	155

Souscriptions réalisées

Montant	32 858 212
Nombre de titres émis	334 273
Nombre d'actionnaires nouveaux	107

Rachats effectués

Montant	(16 020 532)
Nombre de titres rachetés	(162 980)
Nombre d'actionnaires sortants	(47)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 658)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	296 270
Régularisation des sommes non distribuables	50 610
Frais de négociation	(118)

Capital au 30-09-2009

Montant	33 031 859
Nombre de titres	332 661
Nombre d'actionnaires	215